



# POLE REVENDICATIF ASSOCIATIF SOCIAL

## COMPTE RENDU

Paris, le 11 janvier 2017

*Nom du fichier : bmad\_crendu\_cmp\_170111A*

*Total page(s) : 5 pages*

*Réf. : LLN/GS*

*Objet : CMP du 16 décembre 2016*

Représentaient la CFDT : Christine Challet, Alda Gaultier, Solange Huguet, Loïc Le Noc

1. Temps de trajet et déplacements
2. Formation professionnelle
3. Socle des connaissances et des compétences
4. Cahier des charges de l'actuaire de branche
5. Prise en charge des représentants
6. Le rapport de branche
7. Mise en conformité de la convention collective sur les congés pour événements familiaux

Questions diverses

RI DES CPREFP

CPPNI

Déclaration préalable de la CGT par rapport aux négociations et de l'absence d'avancées en faveur pour les salariés durant l'année 2016.

La CGT explique que le dialogue social est compliqué avec en plus le refus de l'avenant salarial et de l'avenant n°27 concernant les permanents syndicaux.

Elle propose un recours qui pourrait être commun aux différentes organisations syndicales.

La CFDT ne partage pas le point de vue de la CGT sur l'absence de dialogue social. Les employeurs sont plus à l'écoute dans cette branche que dans les autres du sanitaire et médico-social : il y a des avancées dans cette branche. Par contre plutôt que d'aller sur un recours, il est envisageable d'utiliser une partie du crédit d'impôt (CITS\*) dont les employeurs vont bénéficier sur le financement de cet avenir.

\*CITS crédit d'impôt des taxes sur salaires, crédit appliqué dans l'associatif, équivalent du CICE pour les entreprises lucratives.

...

FO, CFTC sont d'accord avec la CGT.

La CGT est d'accord pour parler surtout de mauvaise qualité et, non pas d'absence de dialogue social.

La CFDT répond que sur l'avenant relatif aux mises à disposition syndicales la

FEDERATION CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX  
47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19  
TEL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08  
ESPACE ADHERENTS : [cfdt-sante-sociaux.net](http://cfdt-sante-sociaux.net)  
[federation@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:federation@sante-sociaux.cfdt.fr)



démarche était de demander aux pouvoirs publics une égalité de traitement entre les 2 branches BASSMS ET MAD

CFE CGC demande que l'USB s'engage à augmenter le dialogue social.

La CGT demande à l'AGFAP de débloquer l'enveloppe 3 (des chèques syndicaux) en janvier.

Suspension de séance à la demande de la CGT.

Reprise de séance.

La CGT reprend et souhaite que l'USB s'engage à améliorer le dialogue social aussi bien au national qu'en local.

Elle demande l'inscription à l'ordre du jour de l'AGFAP de l'obtention de chèques crédit temps supplémentaires.

En ce qui concerne le CITS, s'il rentre en vigueur dans la branche de bien vouloir en attribuer une part pour le dialogue social.

USB-DOMICILE, pour l'instant, n'a pas de modalité de calcul sur le CITS, le gain marginal est très faible, il y aura des différences entre les petites et grandes structures.

Les OS demandent au moins un accord de principe de l'USB.

La CFDT dans l'attente de la conférence salariale, est demandeur de l'impact sur ce CITS, la CFDT demande à remettre ce point à l'ordre du jour de la CMP de janvier.

USB-DOMICILE précise qu'il a été demandé à la CNA\* l'examen prioritaire des Avenants 30 (complémentaire santé) et 31 (valeur du point).

La CFTC fait savoir qu'elle a adhéré à ces avenants.

NDA l'examen des avenants est reporté à janvier 2017.

\*CITS : Crédit d'Impôt des Taxes sur Salaires, crédit appliqué dans l'associatif, équivalent du CICE pour les entreprises lucratives.

\* CNA : Commission Nationale d'Agrément.

## 1. Validation des comptes rendus du 24.10.2016 et 3.11.2016

Validation du CR du 24.10.16 est approuvée après des modifications.

Validation du CR du 03.11.16 est approuvée après des modifications.

## 2. Prise en charge des représentants

L'USB présente la même proposition que la dernière fois et soumet à signature ce jour : *pour les mandatés nationaux ayant un déplacement total inférieur à 800 km, il est proposé une indemnité égal au 1/3 du temps de déplacement et aucun changement pour les autres formules.*

La CGT souhaite la prise en compte du temps réel.

La CFDT fait une proposition différente, elle précise qu'avec l'émergence des nouveaux territoires régionaux, les temps de déplacement sont énormes. D'où la demande d'appliquer pour les trajets des mandatés aussi bien aux nationaux que régionaux :

Moins de 500 km : une demi-journée

De 500 à 1 000 km : une journée

Au-delà de 1 000 km : une journée ½

Et pour les DOM : 2 jours

FEDERATION CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TEL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHERENTS : [cfdt-sante-sociaux.net](http://cfdt-sante-sociaux.net)

[federation@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:federation@sante-sociaux.cfdt.fr)



Il s'entend que ces journées restent des jours de repos compensateurs. Il faut aussi revoir les indemnités repas et hébergement :  
Repas : 6x MG (Minimum Garanti = 3.52€)  
Hébergement : 30x MG

L'USB va revoir suivant les différentes propositions et ce texte sera revu en CMP de janvier.

### 3. Temps de trajet et déplacement

L'USB souhaite mettre une clause financière dans l'avenant pour une sécurité. L'appui d'un avocat pour la rédaction juridique est nécessaire. Cette rédaction vise l'état et surtout son engagement financier.

La CFDT est satisfaite de voir les employeurs avancer sur cette question, mais s'interroge sur la notion de clause financière dans l'avenant.

CFE- CGC rappelle que l'avenant ne serait que sur les temps de déplacement. L'USB précise que cela correspond à 2 demi-journées et pas sur la pause méridienne.

La CFDT souligne que les trajets sont aussi une priorité et qu'il faudrait éviter que ce soit la Cour de Cassation qui règle le problème.

L'USB précise que ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine CMP au plus tard fin février.

### 4. Socle des connaissances et des compétences

L'USB est très intéressée par l'étude d'askoria, et demande d'acter une étude de contextualité dans la branche.

La CFDT ne souhaite pas aller sur ce « Cléa\* » spécifique à la branche et donne un avis défavorable.

Les OS estiment qu'il n'y a pas d'urgence sur ce sujet et même sont plutôt défavorable au projet.

La CPNE abordera le sujet en mars.

Le point sera remis à l'ordre du jour de la CMP du mois de mars.

\*Cléa : CERTIFICAT DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES.

### 5. Cahier des charges de l'actuaire de branche

Afin d'en finir avec la discorde sur ce sujet l'USB propose un groupe de travail sur un cahier des charges avec des dates pour avancer enfin sur le sujet.

La CFDT souhaite quelque chose de clair pour analyser le travail fourni par le prestataire qui sera retenu et insiste : pas de mélange de genre et une vigilance sur l'aspect conseil.

Jusqu'au 31 décembre l'article de la CCB s'applique toujours.

L'USB fera tourner un doodle pour élaborer un calendrier de travail.

Les OS demandent que ces groupes de travail soient posés sur des journées entières.

### 6. Le rapport de branche

L'USB-DOMICILE rappelle que c'est le 2<sup>ème</sup> rapport de branche chiffré, la FEDERATION CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX  
47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19  
TEL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08  
ESPACE ADHERENTS : [cfdt-sante-sociaux.net](http://cfdt-sante-sociaux.net)  
[federation@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:federation@sante-sociaux.cfdt.fr)

CPNEFP travaille sur les synthèses de régions.

La CFDT constate un faible taux de réponses, la représentativité n'est pas réelle. Le taux de retour : 11% des structures et 13% des salariés. Au total un échantillon composé de 357 questionnaires exploitables, qui représentent 557 associations de la branche (11%) et seulement 22 780 salariés dans cet échantillon (13%). En 2014, 4 922 structures et 225 812 salariés : source uni formation.

Mais par contre et malheureusement les difficultés de la branche sont bien ciblées : faible qualification, organisations du travail décalées, bas revenus, trop de temps de travail très partiels, ...

La CFDT est favorable à ce que ce rapport soit accessible le plus rapidement possible pour tous et souhaite un travail en CPNE sur les questions afin d'avoir plus de réponses des structures. Une réflexion sur la périodicité de ce rapport de branche.

Pause déjeuner reprise à 13h30.

## 7. Formation professionnelle

L'USB-DOMICILE souligne qu'il n'y a pas trop de modifications par rapport à la CMP du 3 nov.

La CFDT étant particulièrement sensible à la qualité de vie au travail, nous ne pouvons-nous priver de faire des liens entre la formation et la santé des salariés : en effet le rapport de branche rappelle que 70% des inaptitudes concernent des salariés non qualifiés.

Par ailleurs certaines mesures proposées par les employeurs excluent les structures de moins de 50 salariés. Ces structures représentant plus de 87% des associations et 42% des salariés il n'est pas envisageable pour la CFDT de signer un accord qui exclurait de fait autant de salariés.

L'USB-DOMICILE reste sur ses propositions. Pas favorable aux abondements pour le CPF des salariés en dessous du Niveau V. Pour les tuteurs pas de refus mais ce sera revu sur le point emploi et rémunérations.

Pour l'abondement CPF : UNIFORMATION le fait d'emblée donc l'USB estime qu'il n'est pas nécessaire de le rajouter dans le texte.

L'USB souhaite mettre ce texte à signature.

La CFDT annonce qu'en l'état nous ne serons pas signataire.

CFTC se fait la réflexion sur le principe et estime que les propositions de la CFDT auraient favorisé l'accès à la formation des salariés les moins qualifiés.

Ce point sera repris en CMP de janvier.

## 8. Mise en conformité de la convention collective sur les congés pour événements familiaux

La CFDT demande la réécriture de la CCC sur l'article 24-6 du titre V chapitre 5. Proposition de modifier l'article congé lié aux enfants de moins de 14 ans et, dont le salarié à la charge. Ainsi qu'une demande de révision de la CCB : sur

FEDERATION CFDT DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TEL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHERENTS : [cfdt-sante-sociaux.net](http://cfdt-sante-sociaux.net)

[federation@sante-sociaux.cfdt.fr](mailto:federation@sante-sociaux.cfdt.fr)



les congés de courte durée entre les salariés mariés ou pacsés afin de traiter tous les salariés de la branche sans discrimination.

L'USB-DOMICILE souhaiterait plutôt un avenant d'actualisation de la CCB qui couvrirait toutes les modifications suite aux nouvelles dispositions de la loi EL KOMRI (Loi Travail de 2016).

Point remis à l'ordre du jour de Février.

Une modification de la CCNMAD sera nécessaire pour une mise en conformité de fonctionnement des différentes commissions de la Branche en lien avec la CPPNI \*: Commission Permanente Paritaire des Négociations et d'Interprétations.

Le PCM indique qu'il faut transmettre l'adresse numérique ou postale de la Commission Mixte Paritaire à la Direction Générale du Travail, c'est pour cela que ce point avait été rajouté en « question diverse ».

La décision unanime : adresse ADMR co AGFAP pour une question de meilleure gestion.

L'USB a envoyé un courrier à la DGT pour savoir si la commission de la validation des accords d'entreprise est supprimée. Le PCM répond que oui à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 cette commission n'existera plus.

#### ORDRE DU JOUR de la prochaine CMP DE JANVIER

- 1) Temps et frais de déplacement
- 2) Formation professionnelle
- 3) Prise en charge des représentants syndicaux
- 4) RI des CPREFP

#### ORDRE DU JOUR CMP du 28/02 et 1<sup>er</sup>/03/2017

- 28/02/2017 : 1) Le socle des connaissances et des compétences  
2) Adaptation de la CCUB

- 01/03/2017: 1) Emploi et classification  
2) Modernisation de la CCB

#### Les négociateurs